

Demandeur

SCEA CHÂTEAU DURFORT VIVENS
3 RUE DU GÉNÉRAL DE GAULLE
33460 MARGAUX

Echantillon reçu le : **14/11/2022**
Sample received on :

Début analyse le : **14/11/2022**
Beginning of analysis on :

Certificat émis le : **15/11/2022**
Certificate issued on :

Dossier **22-35575** (EXPORT (EXPORT CERTIFICATE) ACIDE SORBIQUE EC CERTIFICAT DE PURETE
EXTRAIT SEC TOTAL MASSE VOLUMIQUE à 20°C METHANOL PLOMB DIRECT ICP-MS))

Certificat d'analyse n° 22-35575.1-QSYS1
EXPORT (EXPORT CERTIFICATE) ACIDE SORBIQUE EC EXTRAIT SEC TOTAL MASSE VOLUMIQUE à 20°C
METHANOL PLOMB DIRECT ICP-MS
Vin (0-15)

Identification : Lot :SP20 1 LES PLANTES AOC Margaux Rouge 2020

Les présentes informations concernant l'identification ont été fournies par le demandeur. Les échantillons ont été fournis par le demandeur.

	Résultat	Unité	Limite de quantification	Limite de détection	Incertitude à 95 %
Titre alcoométrique volumique par IRTF *	13,33	% vol.			0.130
Ethyl alcohol Grado alcohólico volumico					
Glucose + Fructose par IRTF *	nd	g.L ⁻¹	1.0	0.3	N/A
Sugars Azúcares					
Titre alcoométrique total par Calcul *	13,33	% vol.			0.500
Acidité totale par IRTF *	3,31	g.L ⁻¹ eq.H2SO4	2.0	0.6	0.200
Total Acidity Acidez total					
Acidité totale par IRTF *	67,6	meq.L ⁻¹	41.0	14.0	4.10
Total Acidity Acidez total					
Acidité volatile par Calcul	5	meq.L ⁻¹	1.2	0.4	1.0
Volatile acidity Acidez volátil					
Acide acétique par Méthode automatisée enzymatique (OIV-MA-AS313-27) *	0,23	g.L ⁻¹ eq.H2SO4	0.06	0.02	0.041
Acetic acid Acido acético					
Acide acétique par Méthode automatisée enzymatique (OIV-MA-AS313-27) *	4,7	meq.L ⁻¹	1.2	0.4	0.83
Acetic acid Acido acético					
Dioxyde de soufre total par Spectrophotométrie visible automatisée *	37	mg.L ⁻¹	4.0	1.3	5.0
Total sulphur dioxide Dioxido de azufre total					
Dioxyde de soufre libre par Spectrophotométrie visible automatisée *	17	mg.L ⁻¹	3.0	1.0	3.0
Free sulphur dioxide Dioxido de azufre libre					
pH par IRTF *	3,82		2.6	0.9	0.100
Acide malique par IRTF *	nd	g.L ⁻¹	0.3	0.1	N/A
Malic acid Acido málico					
Acide lactique par IRTF *	1,7	g.L ⁻¹	0.3	0.1	0.30
Lactic acid Acido láctico					
Acide Sorbique par Electrophorèse Capillaire - UV (OIV-MA-AS313-18) *	nd	mg.L ⁻¹	10.0	3.0	N/A
Sorbic acid Acido sorbico					
Extrait sec total par Calcul *	31,5	g.L ⁻¹	2.6	0.9	1.58
Total dry extract Extracto seco total					
Masse volumique à 20°C par Densimétrie électronique (OIV-MA-AS2-01A) *	0,99301	g.cm-3	0.0012		0.000200
Specific gravity at 20°C Masa volumétrica					
Méthanol par GC / FID *	204,0	mg.L ⁻¹	10.0	3.0	27.19
Methyl alcohol Metanol					
PloMB par ICP MS *	7,04	µg.L ⁻¹	0.25	0.08	1.175

Lorsque la valeur mesurée est inférieure à la limite de détection, elle est référencée : « nd ».
Lorsque la valeur mesurée est comprise entre la limite de détection et la limite de quantification, elle est référencée : « <LQ ».



Demandeur

SCEA CHÂTEAU DURFORT VIVENS

3 RUE DU GÉNÉRAL DE GAULLE

33460 MARGAUX

Echantillon reçu le : **14/11/2022**
Sample received on :

Début analyse le : **14/11/2022**
Beginning of analysis on :

Certificat émis le : **15/11/2022**
Certificate issued on :

Dossier **22-35575** (EXPORT (EXPORT CERTIFICATE) ACIDE SORBIQUE EC CERTIFICAT DE PURETE
EXTRAIT SEC TOTAL MASSE VOLUMIQUE à 20°C METHANOL PLOMB DIRECT ICP-MS))

Résultat	Unité	Limite de quantification	Limite de détection	Incertitude à 95 %
----------	-------	--------------------------	---------------------	--------------------

Les incertitudes non indiquées directement sur le rapport d'analyse sont disponibles sur demande auprès du laboratoire, le cas échéant.

Déclaration de conformité : (La déclaration de conformité est rendue sous accréditation ISO 17025. Elle ne s'appuie que sur les paramètres accrédités, identifiés *)

L'échantillon est conforme aux critères analytiques de la réglementation européenne et du cahier des charges de l'AOC Margaux, au regard des paramètres analysés.

Cette déclaration est établie en prenant en compte les règles de limite de décision décrites dans la circulaire INAO-CIRC-2015-02, sur la base des résultats corrigés des incertitudes de mesure du laboratoire, en faisant bénéficier l'entité contrôlée de ces incertitudes. Les règles concernant l'étiquetage ne sont pas prises en compte.

La déclaration de conformité s'applique aux résultats des paramètres accrédités dont les critères sont définis dans les règlements ou cahier des charges ci-dessus et est établie sans tenir compte d'un éventuel enrichissement.

LABORATOIRES DUBERNET
Œnologie

35, rue de la combe du Meunier
11100 Montredon des Corbières

Certificat autorisé par :

Françoise GRASSET

Pilote Laboratoires - Responsable qualité

Email : labo.dubernet@dubernet.com

Web : www.dubernet.com

www.dubernet.com

Flash-code authenticité - Laboratoires Dubernet
Scan for genuineness test
code :X1NJHD

